POMPE FVNEBRE
DV TRES-CHRESTIEN,

TRES-PVISSANT ET TRES-victorieux Prince, Henry le Grand, Roy de France & de Nauarre;

Faicte à Paris & à S. Denys, les 29. & 30. iours du mois de Iuin, & le 1. de Iuillet, 1610.

Recueillie par C.M.I.D.M.L.D.D.M.

A LYON,

Par CLAVDE MORILLON, Libraire & Imprimeur de Madame la Ducheſſe de Montpenſier.

M. D. C. X.

Auec permiſsion.

Case
F
39
.S72

1610mo

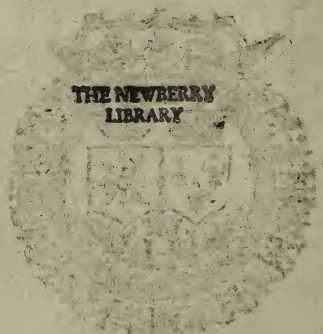

49-1326

A MONSEIGNEVR,

MONSEIGNEVR D'ALINCOVRT, CHEVALIER

des deux ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils priué & d'Estat; Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouuerneur & Lieutenant general pour sa Majesté és pays de Lyonnois, Forests & Beaujolois, &c.

MONSEIGNEVR

Depuis cinq mois que ie suis party de Lyon pour venir à Paris, il y est suruenu en moins de deux mois des ioyeux & tristes euenemens, dont vostre Grandeur en a assez esté aduertie. Les ioyeux ont esté, le couronnemẽt de la Royne, & l'esperance que les Parisiens auoyent de son entree. Les tristes, ont esté la mort lamentable du feu Roy, que Dieu absolue, & ses deplorables funerailles. I'en ay faict vn recueil, que i'appelle Pompe funebre, *lequel i'ay recueilly le plus fidelement qu'il*

m'a esté possible. Ie n'ignore point que plusieurs autres n'en ayent escrit, ce qui m'est indifferent, estant permis à vn chascun d'escrire. Les importans affaires n'ayans permis que vostre Grandeur y ait assisté au rang qu'elle tient, m'a faict prendre la plume pour vous en faire part; Vous suppliant, Monseigneur, permettre que le public en soit aussi participant, & ma patrie; le faisant cheminer sous vostre authorité. Il vous plaira, Monseigneur, l'auoir pour agreable, vous voüant toutes mes volontez auec autant d'affection que vous en portez à ceux de mon Art & profession.

Vostre plus humble, & plus obeyssant seruiteur,

CLAVDE MORILLON.

A Paris ce 2. Iuillet, 1610.

POMPE FVNEBRE
DV TRES-CHRESTIEN, TRES-PVISSANT ET TRES-victorieux Prince, Henry le Grand, Roy de France & de Nauarre.

QVOY? a-il fallu que la Parque aye eu tant de pouuoir sur la France, en vn siecle doré, toute la Chrestienté estant pacifique; en vne annee d'abondance; au milieu d'vn mois le plus ioyeux de l'annee, que de luy rauir (par vne main felonne & desloyale) son Roy, son bien-facteur, son defenseur & & son restaurateur? C'estoit le Prince le plus accomply en prudence, vigilance, preuoyance, clemence, & magnanimité, que le ciel ait faict paroistre de nostre temps: il estoit le miracle des Roys, & le Roy des miracles, tesmoins en sont ses Royaumes, & les autres ses voisins, les Prouinces estrangeres, voire les plus esloignees deçà & delà les mers. La prolixité me retient de mettre en nombre, & en ordre ses faicts, gestes, ba-

tailles & conqueſtes heroiques. Ie tairay ſes belles & promptes reparties, & ſes ſubtiles conceptions : ie tairay auſſi les merueilles de ſa vie ; & ſes genereux deportemens. Il eſtoit le braue des braues, touſiours en action; le premier aux executions,& le dernier à la retraitte:c'eſtoit l'amour des bons, & la terreur des meſchans. Bref ſes riches & ſuperbes baſtimens parleront de luy à la poſterité. Mais, ô mal-heur, lors qu'il eſtoit ſur l'Olympe des proſperitez, remply de ioye d'auoir veu couronner la Royne auec autant de magnificence que de contentement; alors qu'elle eſtoit ſur le poinct de faire ſon entrée dans ſa ſuperbe ville de Paris, qu'il penſoit monter à cheual pour s'en aller à la teſte de la plus gaillarde armee que la France ait mis en campagne de la ſouuenance des viuants; & lors, dy-ie, que le ciel auoit beny ſa ſemence en la multitude de ſes beaux enfans, voila qu'vn parricide couſteau luy tranche l'execution de ſes grands deſſeins,& le fil de ſa vie; la fin de laquelle a rendu les mortels autant triſtes dans l'ame, qu'ils le demonſtrent par le dehors.

Le Roy eſtant decedé, la Royne (aſſiſtee des Princes, Prelats & Officiers de la couronne) mettant en deliberation de luy rendre

dre les derniers deuoirs deubs en ſes obſe-ques, faict dõner ordre, tant pour faire prier Dieu pour ſon ame; que pour toutes les choſes requiſes à honorer les funerailles d'vn ſi grand Monarque, ainſi qu'eſt ſommairement, & fidelement eſcrit cy apres.

Le lendemain du treſpas de ce grand Roy, ſon corps ayant eſté ouuert, fut embauſmé, & mis dans vn cercueil de plomb, puis fut porté à ſa chambre, & mis dans ſon lict, la face deſcouuerte, & à la veuë du peuple. Son cœur fut auſſi mis dans vn autre cercueil de plomb, & porté à la Fleſche (ſelon qu'il l'auoit propoſé de ſon viuant) le lendemain du iour de la Pentecoſte, ſur les quatre heures du matin, accompagné de trois ou quatre cents Gentils-hommes, & des Peres Ieſuiſtes, qui eſtoyent dans le carroſſe où eſtoit ledict cœur; & ſes entrailles furent portees à ſainct Denis.

Peu de temps apres ladicte chambre fut richement tapiſſee, & le corps du Roy couuert d'vn drap d'or faict en fueillages, & au deſſus vn poiſle de meſme eſtoffe. Et aux coſtez dudict cercueil y auoit des Autels dreſſez, & dans la gallerie, où l'on diſoit tous les iours cent Meſſes, tant grandes que petites; & eſtoyent dictes par des Prelats & Preſtres de diuers ordres. Dans ladicte

cham

chambre y auoit des bancs richement parez, pour asseoir les Cardinaux, Euesques, Prelats, Aumosniers; & les Religieux Psalmodioyent iour & nuict, chascun aux heures ordonnées. Au pied du cercueil y auoit le benoistier, & vne croix d'argent sus vn banc, & à costé deux Heraults d'armes, qui estoyent changez aux heures aussi ordonnees. Il y auoit autour dudit corps des balustres & chandeliers d'argent, dans lesquels estoyent des gros cierges allumez. Dessus le corps dudit sieur Roy estoit sa couronne sur vn coussin en riche broderie, auec le sceptre Royal, & la main de Iustice.

Ledict corps demeura dans ladicte chambre en ceste hõneur l'espace de quinze iours: puis fut porté & descendu en grand honneur dans la grande sale basse du Louure.

Ladicte sale estoit tapissee des plus belles & plus riches tapisseries du Roy, depuis le haut iusques en bas, mesmes contre le plancher & pilliers; au long de laquelle y auoit deux allees de costé & d'autre, tapissees de riches tapis de Turquie, pour l'entree des Princes, Princesses & grands Seigneurs.

Au haut de ladicte sale estoit erigé vn tribunal de quatre marches, sur lequel fut dressé vn chaslit couuert d'vn grand drap dor,

d'or, & ſur celuy fut miſe l'effigie du Roy, qui eſtoit releuee, & faicte en cire, ayant les mains iointes, veſtuë des habits Royaux, & la couronne ſur la teſte, laquelle repoſoit ſur vn couſſin en riche broderie: ſur ſon mãteau Royal y auoit le collier de l'ordre, & à ſon coſté droit eſtoit le ſceptre Royal, & à coſté gauche la main de Iuſtice.

Pres de ladicte effigie y auoit deux autels richement parez, l'vn à dextre, & l'autre à ſeneſtre: à celuy de la dextre on diſoit la grand Meſſe de *Requiem* en muſique, & à celuy de la ſeneſtre quatre autres grãdes Meſſes: chaſcun deſquels ayant vn riche poiſle, & aupres deſdicts autels y auoit des ſieges comme dans la ſuſdicte chambre. Au long de ladicte ſale y auoit auſſi pluſieurs autels où l'on celebroit les Meſſes baſſes.

Ladite effigie ainſi releuee pres dudit corps, y auoit vne chaire faicte en broderie d'or pres de la table, qui eſtoit ordinairement ſeruie de viãdes par les Maiſtres d'hoſtel, & officiers de la chambre, tout ainſi que ſi le Roy euſt eſté viuant, & apres ladicte viande diſtribuee aux pauures, les Princes & grands Seigneurs eſtoyent touſiours preſents tous debout, lors qu'on apportoit ledit ſeruice.

Le 21. iour de Iuin ladicte effigie fut leuee, emſemble les tapiſſeries & riches ornemens, & de nouueau fut ladicte ſale baſſe tapiſſee de noir depuis le haut iuſques en bas, voire par terre, & le corps dudict Sieur Roy fut mis au lieu de ladicte effigie couuert d'vn grand veloux noir, trainant de tous coſtez ſur la terre, auec vne grand' croix de ſatin blanc, & le poiſle qui eſtoit deſſus de veloux noir.

Au deſſus du corps dudit Sieur Roy eſtoyent la coronne, le collier de l'ordre, le ſceptre & la main de iuſtice en croix. Au pied dudit corps y auoit vne grand' croix d'argent doré, & autour des chandeliers auſſi d'argent, auec des gros cierges allumez : il y auoit auſſi le benoiſtier d'argent, & deux Herauts d'armes aux deux coſtez.

Le 22. iour dudict mois le corps du deffunct Roy Henry troiſieſme, Roy de France & de Pologne, fut amené de Compiegne à S. Denys ſous la conduitte de Monſieur le Duc d'Eſpernon, accompagné d'vn grand nombre de Nobleſſe & officiers dudit Roy, & le lendemain le ſeruice fut faict par Monſieur le Cardinal de Ioyeuſe, & fut enſepulturé dans la caue au deſſous du monument du Roy Henry ſecond, de la Royne, ſes pere

& me

& mere, où ils giſent auec leurs autres enfans.

Le 25. dudict mois le Roy, à preſent regnant, diſna à l'hoſtel de Longue-ville; & ayant diſné fut conduict à pied en belle ordonnance iuſques au Louure, pour donner l'eau beniſte au feu Roy ſon pere, accompagné de meſſieurs ſes freres, qui eſtoyent portez, ſçauoir monſieur le Duc d'Orleans à ſon coſté droit, & monſieur le Duc d'Anjou à coſté gauche. Aupres de ſa Majeſté alloyent meſsieurs les Cardinaux de Ioyeuſe & de Sourdy, le Roy portant le grand dueil de violet à longue queuë, laquelle eſtoit portee par Meſsieurs les Princes de Conty, de Soiſſons, de Guiſe, de Iuinuille & Delbeuf, ſuyuis des Cheualiers de l'ordre, & de pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes. Il y auoit dans la ſale & dans le Louure, grand nombre de Seigneurs, Dames, Damoiſelles, & citoyens de Paris pour voir les ceremonies: leſquelles eſtans faictes, le Roy ſe retira.

Le lendemain 26. iour dudict mois ſur les dix heures du matin, Meſsieurs de la Cour de Parlement au ſortir de l'audience, allerent auſsi au Louure, pour donner l'eau beniſte au deffunct Roy: comme firent auſsi Meſsieurs de la Chambre des Comptes &

des Aydes, les Generaux des monnoyes, le Preuoſt de Paris, & Preuoſt des Marchands & Eſcheuins de ladicte ville.

Le lundy 28. iour dudict mois, les vingt-quatre Crieurs iurez, ayants les eſcuſſons & armoiries du Roy deuant & dernier les eſpaules, ſuyuant le commandement à eux faict, allerent par les carrefours de Paris auec leurs clochettes ſonnantes, annoncer les funerailles & conuoy dudict Sieur Roy, diſant les parolles qui s'enſuiuent:

Nobles & deuotes perſonnes, priez Dieu pour l'ame de tres-haut, tres-puiſſant, & tres-excellent Prince Henry le Grand, par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre; tres Chreſtien, tres-Auguſte, tres-victorieux; incomparable en magnanimité & clemence, lequel eſt treſpaſſé en ſon palais du Louure: priez Dieu qu'il ait ſon ame. Mardy à deux heures apres midy ſera leué le corps de ſa Majeſté, pour eſtre porté en l'Egliſe de Paris, auquel lieu & meſme iour ſe diront les Veſpres & Vigiles des morts, & le lendemain ſes ſeruices & prieres accouſtumees: pour à la fin d'icelles eſtre porté en l'Egliſe ſainct Denys, ſepulture des Roys de France, & y eſtre inhumé. Priez Dieu qu'il en ait l'ame.

L'ordre tenu aux funerailles & obſeques du Roy.

Le mardy 29. dudict mois, les rues furent

rent tapiſſees de noir de coſté & d'autre, depuis le chaſteau du Louure, iuſques à l'Egliſe Noſtre Dame, ſur laquelle tapiſſerie eſtoyẽt poſees les armoiries du Roy, & celles de la ville de Paris, diſtantes les vnes des autres d'enuiron vne aulne, & par deuant les maiſons y auoit des torches allumees.

Le meſme iour ſur les deux heures apres midy, le conuoy commença à cheminer en l'ordre qui s'enſuit, & vint paſſer ſur le pont neuf, puis le long des Auguſtins: de là ſur le pont ſainct Michel, puis entra dans le marché neuf; & de là alla à noſtre Dame.

Premierement cheminoyent les Capitaines, Lieutenants, Enſeignes & Sergents de la maiſon de ville auec leurs grands robes & capuchons noirs, & l'eſpee au coſté, ſuyuis de leurs archers, arbaleſtiers, & arquebuſiers, auec leurs cazaques de broderie ſur leurs habillemens noirs, au nombre de cent ſeptante deux, allans deux à deux, portans les halebardes & arquebuzes panchees contre terre. Tous leſquels eſtoyent diuiſez en trois bandes.

Apres eux ſuiuoyent les gens d'Egliſe en l'ordre qui s'enſuit:

Les Recolez, ou Pique-puces, au nombre de 60.

Les Religieux du troiſieſme ordre S. François, dicts de S. Louys, au nombre de 45.
Les Capetes, autrement dicts les pauures de Montegu, au nombre de 33.
Les Capucins, au nombre de 83.
Les Minimes, au nombre de 68.
Les Cordeliers au nombre de 224.
Les Iacobins, au nombre de 190.
Les Auguſtins, au nombre de cent.
Les Carmes, au nombre de 50.
Les Fueillans, au nombre de 35.

Deuant leſdicts Religieux, & autres Preſtres, eſtoyent portees leurs croix, & à coſté deſdictes croix eſtoient portees des torches, auſquelles eſtoyent attachees les armoiries du Roy deuant & dernier.

Apres leſdicts Religieux marchoyent les cinq cents pauures, veſtus de grandes robes de drap noir, auec les capuchons, ſouliers & bas de chauſſes, allans deux à deux, portans chacun vne torche allumee, où eſtoyent les armoiries du Roy des deux coſtez: parmy leſquels eſtoyent les pauures eſtroupiez par la guerre, entretenus aux deſpens du Roy, portans des croix blanches au bras gauche, appellez les pauures de la Charité.

Venoyent en ſuitte les vingt-quatre Crieurs iurez, ſonnans leurs clochettes, & ayans les armoiries du Roy deuant & dernier

nier les eſpaules.

Apres eux marchoyent le Cheualier du Guet, & ſon Lieutenant, habillez en grand dueil, tenans vn baſton noir à la main, ſuyuis de leur compagnie, habillez de leurs cazaques de couleur, & dernier les eſpaules la cornette de drap noir. Au milieu de ladicte compagnie marchoit le Capitaine enſeigne, trainant ſon drapeau par terre, couuert de noir; & les tambours auſsi couuerts de noir, battans piteuſement.

Venoyent apres les Sergens du Chaſtellet, au nombre de 30. veſtus de grandes robes noires, & le bonnet carré, tenans vn baſton noir à la main.

Apres eux marchoyent les Sergens de l'hoſtel de Ville à coſté gauche, & ceux du Chaſtellet à cheual à coſté droit.

Venoyent apres les Notaires, Commiſſaires de quartiers, les Procureurs & Aduocats du Chaſtellet, chaſcun en ſon rang, & habillez de longues robes & bonnets carrez: & les Procureurs, Commis, Greffiers & Bourgeois de la ville alloyent à main gauche, habillez comme les ſuſdicts.

Apres eux marchoyent Meſſieurs les Lieutenans Ciuil & Criminel du Chaſtellet, ſuyuis des Conſeillers dudit Chaſtellet.

Suyuoyent apres les Religieux de Sainct

Auoy,

Auoy, autrement dicts Picquets.
Les Blancs manteaux.
Saincte Catherine du Val.
Les Mathurins.
Sainct Paul.
Sainct Eſtienne du Mont.
Sainct Euſtache.
Saincte Croix de la Cité.
Sainct Sauueur.
Sainct Iaques de la Boucherie.
Sainct Geruais & Prothais.
Sainct Innocent.
Sainct Germain le vieux.
Sainct André des ars.
Sainct Hilaire.
Sainct Iaques de l'hoſpital.
Sainct Martial.
Sainct Eſtienne des Grecs.
Sainct Nicolas des Chardonnerets.
Sainct Barthelemy.
Sainct Seuerin.
La Magdelaine.
Sainct Suplice.
Les Bernardins.
Sainct Magloire, ou S. Iaques du haut-pas.
Sainct Martin des Champs, & à coſté droit,
Sainct Germain des Prez.
Saincte Geneuiefue, & à coſté, S. Victor.
Les quatre filioles Noſtre Dame.

Sainct

ſçauoir { Sainct Germain de l'Auxerrois. / Sainct Benoiſt. / Sainct Merry. / Sainct Oportune.

Sainct Honoré.

Sainct Thomas,& S. Nicolas du Louure.

Sainct Marcel. Tous les ſuſdicts Preſtres en grand nombre.

Noſtre Dame, auec la Saincte Chapelle, chantant en muſique, marchãt à main droicte,& à ſon coſté gauche marchoit l'Vniuerſité, ſçauoir les Maiſtres és Arts, Licentiez, Principaux, Regens, Bacheliers, Docteurs en Medecine auec leurs robes rouges, Docteurs en Droict Canon & Ciuil, les Docteurs en Theologie de tous les ordres, les Bedeaux, & le Recteur de ladicte Vniuerſité, marchant de Pair auec mõſieur le Doyen de Noſtre Dame.

Apres ſuiuoyent les Chantres de la Chapelle du Roy.

Suyuoyent apres les Meſſagers iurez, & apres eux les Courriers & Maiſtres des Poſtes,& Monſieur de la Varenne Contrerooolleur general d'icelle, veſtus de longues robes à capuchons.

Apres eux marchoyent les pages de l'Eſcuyrie,habillez de ſarge noire.

Venoyent apres les ioëurs de hauts-bois,

de fleutes, clerons, instruments musicaux, trompettes & Tambours. Le tout couuert de noir.

Marchoyent apres Monsieur de Crequi, Colomnel des Compagnies des gardes, à costé droict, & Monsieur de la Curée à costé gauche, suiuis des Capitaines, Lieutenans & Enseignes des Gardes & regiment du Roy.

Apres eux venoit Monsieur le grand Preuost de l'hostel, monté à cheual, trainant vne longue queuë de dueil, portee par ses Officiers; lequel estoit suiuy des Capitaines, Lieutenans, Enseignes, & de ses Archers à pied, ayants de grandes robes noires & chaperons noirs, leurs cazaques & hauquetons par dessus, portans leurs escopettes & halebardes sous les bras penchants en bas.

Suiuoit apres monsieur de la Trousse, aussi le Capitaine de la porte & maison du Roy, auec ses portiers, ayants leurs cazaques en broderie, la cornette de dueil au dessus.

Apres marchoit monsieur de Boüillon, Comte de Mauleurier, Capitaine General des Suisses, & apres luy monsieur de Marrolles son Lieutenant, tenant la main droitte, & le Capitaine des cent Suisses du corps, aussi à la main droitte: & apres eux suiuoyẽt leur compagnie, habillez de drap noir, le came lot

melot floquant, & chascun vn bonnet de camelot plissé, l'enseigne couuerte de noir.

Marchoit en suitte monsieur de la Palu en teste des deux compagnies de deux cents Gentils-hommes d'honneur, suiuy des deux Enseignes. La compagnie de monsieur le Vidame du Mans allant à main droitte, & celle de monsieur de la Bourdoisie à main gauche, tous habillez de longues robes de sarge noire, auec la cornette dernier les espaules, portant le bec de Corbin doré, la pointe en bas, & le manche couuert de crespe noir.

Apres suiuoyent les Officiers & Commis de la maison du Roy, au nombre de 160.

Venoyent apres les Medecins, Chirurgiens, Garderobbes, Gardevaisselle, & chambre du Roy, chascun separément.

Apres eux suiuoyent les Huissiers de la sale à teste nuë.

Suiuoyent aussi les Gentils hommes seruans à main droitte, & à gauche les Generaux des monnoyes, Cours des Aydes, & Chambre des Comptes à seneſtre, tous habillez de dueil, & leurs Huissiers cheminãts deuant eux par ordre.

Venoyent apres huict trompettes, couuertes de crespe.

Puis suiuoit à cheual monsieur de Rho-

des Cheualier de l'ordre, & Maiſtre des cerimonies, ayant le collier, de l'ordre, portant le panon du Roy.

Apres eſtoit tiré le Chariot d'armes par ſix grãds courſiers couuerts de veloux noir; & vne croix de ſatin blanc par le milieu, menez par deux carroſſiers veſtus de veloux noir, & la teſte nuë. Ledict chariot eſtoit auſſi couuert d'vn grand drap de veloux noir, croiſé de ſatin blanc, enrichi de vingt-quatre grands eſcuſſons de France & de Nauarre, en riche broderie d'or.

Apres ſuiuoyent à pied les Sieurs de Vitry, de Pralin, & de Monteſpant, portans le collier d'ordre ſur leurs robes de dueil, à grand queuë, excepté monſieur de Monteſpant.

Puis venoyent apres douze grands courſiers, menez par la bride par des valets de pied, couuerts de veloux noir, trainant iuſques en terre, croiſé de ſatin blanc, montez par des pages habillez de veloux noir, la teſte nuë, & le chaperon auallé.

Apres eux ſuyuoit monſieur l'Eſcuyer Benjamin, portant les eſperons dorez.

Puis monſieur de Betveze portant les gantelets dorez.

Puis monſieur de Pluuinet portant l'eſcuſſon de France & de Nauarre.

Puis

Puis vn autre Escuyer portoit la cotte d'armes.

Monsieur le Premier portoit le heaume tymbré à la Royale, le mantelet de veloux violet, semé de fleurs de lys d'or, & paré d'hermines, & la Couronne Royale au dessus ledict heaume: le tout couuert de crespe noir. Tous lesdicts Escuyers estoyent montez à cheual, vestus de grandes robes & chaperons de dueil.

Venoyent apres les Predicateurs, Confesseurs & Aumosniers du Roy, marchants deux à deux.

Apres eux venoyent les Eueſques, au nombre de dix-sept, portans des grandes chapes de veloux noir, & les mithres de satin blanc sur leurs testes, à la fin desquels marchoit seul monsieur de Lyon, & esloigné des autres tenant plus du costé droit.

Venoyent apres trois Ambassadeurs, sçauoir celuy de Sauoye le premier, celuy de Venise le second, & celuy d'Espagne le troisiesme, montez sus des grãds cheuaux housſez; lesdits Ambassadeurs portans des grãds manteaux à longues queuës, portees chacunes par six ou sept de leurs Officiers. Et à leur costé gauche alloyent trois Archeueſques, montez sur des mules.

Apres eux venoyent les deux Nonces du

Pape, l'ordinaire & extraordinaire, auſſi montez ſur des mules; & à leurs coſtez gauches marchoient les Archeueſques d'Aix & d'Ambrun, montez de meſme.

Suiuans apres les Illuſtriſſimes Cardinaux de Ioyeuſe & de Surdy, auec leurs chappes violettes, & chapeaux rouges, montez ſur des mules, ſuyuis de leurs Officiers à pied.

Apres venoit le grand cheual d'honneur, entierement couuert d'vne houſſe de veloux violet azuré, ſemee de fleurs de lys d'or, plus plain que vuide, brodee de franges d'or, & allant iuſques en terre, la ſelle & les eſtriers richement dorez, lequel eſtoit mené par les renes par deux Eſcuyers à pied: & autour dudict cheual marchoyent dix Herauts d'armes, veſtus de dueil, ayants leurs cottes d'armes deſſus, ſemees de grandes fleurs de lys d'or.

Puis apres venoit monſieur le Grand, ayant le collier de l'ordre, monté ſus vn grand courſier, couuert de veloux noir, & croizé de ſatin blanc, portant l'eſpee Royale en eſcharpe dedans ſon fourreau de veloux violet, ſemé de fleurs de lys d'or, & le grand dueil à longue queuë portee par ſes pages.

Apres quatorze Huiſſiers de la Cour de Parlemẽt, ayans la baguette noire à la main.

Et

Et apres eux ſuiuoyent Meſſieurs les Preſidens & Conſeillers de ladicte Cour en robes rouges, au nombre de 89.

Apres venoyent deux Huiſſiers de Chambre, auec leurs maſſes, la teſte nuë, & le chaperon abatu.

Puis venoit monſieur de Paris, comme officiant, & à ſon coſté gauche monſieur l'Eueſque d'Angers, repreſentant monſieur le Cardinal du Perron, Grand Aumoſnier de France, portans des grandes chappes de veloux noir, & les mitres ſur leurs teſtes.

Apres eux venoit l'effigie du Roy, és meſmes honneurs qu'elle eſtoit au Louure, tenant à la main droite le ſceptre Royal, & à la gauche la main de Iuſtice : elle eſtoit portée par huict porteurs de ſel, & autour eſtoyent Meſſieurs de la Cour de Parlement en robbe d'eſcarlatte, marchans ſans ordre, leurs huiſſiers eſtoyent deuant, veſtus de noir, quatre Preſidents tenans les quatre bouts du drap d'or de ladite effigie, & parmy eux les gardes Eſcoſſoiſes : à coſté droit marchoit monſieur le Vidames du Mans.

Puis ſuyuoit le ciel poiſlé à fonds de drap d'or frizé, croisé de velours cramoiſy, azuré, ſemé de fleurs de lys en broderie, plus plein que vuide, auec les franges de fil d'or, porté par les Eſcheuins de la ville de Paris.

Venoit

Venoit apres monſieur le Comte de ſainct Paul, repreſentant monſieur le Comte de Soiſſons, grand Maiſtre de France, portant le baſton de grand Maiſtre, monté ſur vn grand courſier à coſté droit; & à coſté gauche alloit monſieur le Cheualier de Guiſe, repreſentant monſieur d'Eſguillon grand Chambellan de France, portant la Banniere de France; tous deux montez ſur des grands courſiers, couuerts & houſſez de veloux noir, croizé de ſatin blanc: Leſdits Sieurs portans le grand dueil à longue queuë.

Apres eux venoit monſieur le Prince de Conty, monté ſur vn petit cheual houſſé, portant le grand dueil, & au deſſus le collier de l'ordre: ſa longue queuë eſtoit portee par ſept Gentils hommes.

Apres luy venoit monſieur le Comte de Soiſſons, portant de meſme l'ordre, & meſme dueil à longue queuë, auſſi portee par des Gentils-hommes.

Puis le ſuyuoit monſieur le Duc de Guiſe, monſieur de Iuinville ſon frere, & monſieur le Duc Delbeuf, portans meſme dueil, & ſans le collier d'ordre: tous trois allans l'vn apres l'autre, leurs longues queuës auſſi portees.

Apres les Princes venoyent deux Ducs, auec leurs ordres, ſçauoir monſieur d'Eſper-

non

non le premier, & monſieur de Montbazon le deuxieſme, portans le grand dueil à longues queuës, auſſi portees. Tous leſdits Princes & Ducs eſtoyent à cheual.

Apres eux venoit à pied l'Huiſſier de l'Ordre, portant vne baguette à la main, veſtu en dueil, & le chaperon abatu.

Apres luy ſuiuoyent à pied les Cheualiers des Ordres du Roy, en grand nombre, portans leurs colliers ſur leurs dueils à grandes queuës, portees par leurs pages.

Apres eux ſuyuoit grand nombre de Nobleſſe, allans deux à deux.

Venoyent apres les douze pages de la Chambre du Roy, habillez de veloux noir, leurs bonnets, pendans d'eſpees, & fourreaux de meſme.

Apres ſuiuoyent les quatre Enſeignes des gardes du corps, ſuiuies des Archers, hallebardiers & arquebuſiers, penchans leurs armes contre terre.

Fin du Conuoy, lequel arriua à noſtre Dame à dix heures du ſoir.

LE corps du Roy, auec ſon effigie, fut porté au milieu du Chœur de l'Egliſe noſtre Dame, au deſſous d'vne chappelle ardente de la hauteur de deux piques : tout ledit Chœur eſtoit tapiſsé de noir, & meſmes par terre, au deſſus du drap noir y auoit

deux bandes de veloux noir de ſa largeur, ſus leſquelles eſtoyent apposées grād nombre d'armoiries dudit Roy, & la grand' nef de ladite Egliſe eſtoit auſſi tapiſſee tout autour, & garnie d'vn grād nombre de cierges allumez, tant contre les pilliers, que ſur les cōrniches deſdits pilliers. Le grand autel eſtoit auſſi richement paré, deſſus lequel y auoit des gros cierges de cire blanche.

Le corps du Roy eſtant ainſi posé, meſſieurs les Princes, les Cardinaux, Eueſques, Prelats, Ambaſſadeurs, grands Seigneurs, & la Cour de Parlement, enſemble les Eſcheuins & officiers prindrent leurs places, chaſcun ſelon ſon rang; puis furent chanté les Veſpres & Vigiles des treſpaſſez en muſique.

Le lendemain matin ſur les huict à neuf heures, tous les ſuſdits Princes, Prelats, Ambaſſadeurs, la Cour de Parlement, & tous les Seigneurs, s'en allerent dans ladite Egliſe, où fut faict le diuin ſeruice en muſique, monſieur de Paris celebrant, & monſieur l'Eueſque d'Ere dit l'oraiſon funebre. Il eſtoit pres de deux heures quand il fut faict.

L'office paracheué, & la Meſſe dicte, meſſieurs du Conuoy allerent diſner.

Cependant qu'on diſnoit Meſſieurs du Clergé, & generalement tous ceux qui auoyent

auoyent assisté au conuoy, s'assemblerent, dedans & dehors ladicte Eglise nostre Dame, commençans à cheminer sur les trois heures pour aller à S. Denys. Le lecteur sera aduerty que les ruës furent tapissees de noir de deux costez, depuis ladicte Eglise, iusques hors le fauxbourg S. Denys, & estoyent dessus les armoiries du Roy, & de la Ville. Le conuoy passa sur le pont nostre Dame, en mesme ordre que le iour precedent, quand il partit du Louure, puis entra dans la ruë S. Denys, & de là alla iusques à la croix panchante, qui est entre la Chapelle & S. Denys, où messieurs de l'Eglise dudict sainct Denys attendoyent pour receuoir le conuoy. De là messieurs du Clergé & les Religieux se retirent dans Paris; & le corps du Roy fut mené dans l'Eglise S. Denys, les Religieux dudict lieu chantants, & touſiours assisté de messieurs du Conuoy.

Le corps dudict sieur Roy fut posé au milieu du Chœur de ladicte Eglise, & son effigie, sous vne chapelle ardente d'vne grande hauteur & largeur, & bien garnie de cierges allumez, ledict Chœur tout tapisé de noir, voire par terre: la grand'nef estoit aussi tapisee tout autour, & y auoit grand nombre de cierges aussi allumez. Il estoit plus de dix heures du soir quand tout le

conuoy fut arriué audict S. Denys, neantmoins les Religieux ne laisserent de dire les Vespres & Vigiles des trespassez.

Le lendemain matin, qui fut le Ieudy premier iour de Iuillet, les Princes, Prelats, & grands Seigneurs, se trouuerent sur les neuf heures dans ladicte Eglise, chascun assis en son rang, où le seruice fut chanté en musique, & la Messe celebree par monsieur le Cardinal de Ioyeuse: monsieur l'Euesque d'Angers dit l'oraison funebre.

La Messe dicte, & les prieres & oraisons, le Maistre des ceremonies leua la couronne Royale, le sceptre, & la main de Iustice, & les draps d'or qui estoyent sur le corps dudict sieur Roy, & les Gentils-hommes de la chambre & Archers leuerent ledict corps, & le porterent dans la caue des Roys, qui est deuant le grand Autel de ladicte Eglise, à main droite, pres la porte pour entrer au Chœur. Monsieur le Cardinal de Ioyeuse vint sur le bord de ladicte caue, assisté des Prelats, & fit les prieres accoustumees, puis ietta de terre sur le corps, & la derniere eau beniste. Cela faict, ledict sieur Cardinal s'assit à l'vn des bouts de ladicte caue du costé du grand autel assisté desdits Prelats: & de l'autre costé le Maistre des ceremonies. Vn Heraut d'armes estoit entre deux, qui appella

pella les Seigneurs qui portoyent les pieces d'honneur, par ordre, & chascun par son nom & qualité, lesquels apporterent les vns apres les autres. Il y auoit vn autre Heraut que les receuoit, & les donnoit aux autres Herauts, qui estoyent dans la caue.

Lesdictes pieces d'honneur ainsi deposees, Monsieur le Comte de sainct Paul dit à voix moyenne, Le Roy est mort. Puis vn Heraut d'armes cria par trois fois: *Le Roy est mort, Le Roy est mort, Le Roy est mort: priez tous Dieu pour son ame.* Lors chascun se mit en priere, ayant les larmes à l'œil.

Peu de temps apres ledict sieur Comte de sainct Paul leua le baston de grand Maistre, & dit: *Viue le Roy.* Ledit Heraut reprint sa parole, & cria à haute voix: *Viue le Roy, Viue le Roy, Viue le Roy, Loys treſieſme de ce nom, par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, tres-Chreſtien, noſtre tres-ſouuerain Seigneur & bon Maiſtre, auquel Dieu doint tres-heureuſe & tres-longue vie: Viue le Roy Loys.*

Ces paroles dictes, les trompettes, hautsbois, fleutes, clerons, & tambours sonnerent par trois repriſes, & les Seigneurs reprindrent leurs pieces d'honneur: La Couronne Royale, le sceptre, la main de Iustice, & tous les ornemens Royaux, furent portez au

Threſor par le Religieux concierge dudict threſor.

Cela faict, les Princes, Ducs, & grands Seigneurs furent conduits à la ſale du feſtin funebre pour diſner. Et ayans diſné, les graces dictes, les Prelats, Gentils hommes de la Chambre & ſeruans, les officiers domeſtiques du feu Roy, enſemble meſſieurs de la Cour de Parlement, Chambre des Comtes, Generaux de la Iuſtice & des monnoyes, & hoſtel de ville, ſe trouuerent dans ladicte ſale, où monſieur le Comte de Sainct Paul profera ces paroles:

Meßieurs, il a pleu à Dieu appeller de ſa part le feu Roy noſtre Souuerain Seigneur & bon maiſtre, au milieu du chemin qu'il auoit entrepris, pour faire plus grandes choſes qu'il n'auoit encores faict, & meſmement pour le bien & ſoulagement de ſon peuple & ſubiects, & recognoiſtre les ſeruices de ſes bons ſeruiteurs: Neãtmoins puis qu'il a pleu à Dieu qu'ainſi ſoit, il nous faut tous conformer à ſa ſaincte volonté. Au demeurant, s'il y a choſe en quoy ie vous puiſſe faire plaiſir, ie m'y employeray de bon cœur; & vous preſenteray au Roy ſon fils noſtre ſouuerain Seigneur, vers lequel ie vous ſeray teſmoin des ſeruices que vous auez fidelement & loyaument faicts: me confiant en ſa naturelle bonté, que vous ne ſerez delaiſſez, & ne demeurerez impourueus. Et à fin que

vous

vous ſçachiez que vous n'auez plus d'eſtat en la maiſon, ie romps en voſtre preſence ce baſton.

Le baſton eſtoit peint de noir, & autre que celuy qu'il auoit ietté dãs la caue, qu'il retint touſiours entier.

Le Samedy 2. iour de Iuillet, la Royne partit du Louure, accompagnee des Princes, Ducs, Cheualiers de l'ordre, grands Seigneurs & Officiers de la Couronne, des Princeſſes & grandes Dames de la Cour, & vint à l'Egliſe Noſtre Dame, laquelle eſtoit encor tapiſſee de noir depuis les obſeques du Roy. La Royne eſtant dans ladicte Egliſe, elle fut menee dãs le chœur par monſieur le Prince de Conty, & monſieur le Comte de Soiſſons, ladicte Royne portant le grand dueil à grand voile, penchant, & à longue queuë, laquelle eſtoit portee par trois Princeſſes; ſçauoir par Madame de Cõdé à main droitte, par Madame de Soiſſons à main gauche, & par madame de Conty au milieu. La Royne Marguerite la ſuiuoit apres en grand dueil, & les Princeſſes, Ducheſſes & grandes Dames en ſuitte. Au milieu du chœur, eſtoit vn ciel tendu de ſarge noire, où eſtoit vn banc auſſi couuert de veloux noir, deuant lequel la Royne s'agenoüilla. Les Princes & Seigneurs s'aſſirent és ſieges des Preſtres, chaſcun en ſon degré & les Dames

mes plus bas és deux coſtez de la Royne. La Meſſe fut celebree par monſieur de Paris, & reſpondue en muſique. La Royne allant à l'offerte, leſdictes Dames la ſuiuirent portans ſa queuë, Madame de Montpenſier preſenta le cierge à la Royne, laquelle le donna aux Preſtres auec l'offrande. L'office dict, la Royne s'en retourna au Louure, en carroſſe, accompagnee comme deſſus, & la compagnie des gardes, qui eſtoit depuis ladicte Egliſe, iuſques au bout de la rue bordant les deux coſtez, ſe retira en ſon quartier.

FIN.